

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 septembre. — Les communications suivantes ont été reçues par le président de la commission des détenteurs espagnols :

Foreign Office, le 4 septembre.

Monsieur, je suis invité par lord Palmerston de vous transmettre, en réponse à votre lettre du 21 août, l'extrait ci joint d'une dépêche de Mr Villers, ministre britannique à Madrid.

Signé : J. Backhouse.

Voici un extrait de cette dépêche :

J'ai l'honneur de vous joindre ici la traduction de la note que j'ai reçue de M. Martinez de la Rosa en réponse à celle que je lui ai adressée concernant les réclamations des détenteurs de bons des cortès. Le projet du ministre des finances qui a été renvoyé à une commission, qui n'a pas encore terminé. Ses travaux et les débats de la chambre des procureurs n'auront pas lieu sur cette matière avant la fin de la semaine prochaine.

Voici la réponse de M. Martinez de la Rosa :

Sir, j'ai eu l'honneur de présenter à l'auguste reine-régente la note que vous avez daigné m'adresser, contenant une pétition de plusieurs sujets anglais possesseurs de bons des cortès, ainsi que le résultat d'une réunion qu'ils ont eu dans laquelle plusieurs résolutions ont été adoptées dans le but d'obtenir la reconnaissance de la dette; et S. M., après avoir pris en considération le contenu de ces pièces, a daigné m'ordonner de les transmettre au ministre des finances, ce que j'ai fait conformément aux ordres royaux, afin qu'après la discussion dans la chambre des procuradores du point dont il est question et que S. M. a trouvé bon de soumettre à leurs délibérations, ces dettes soient amorties d'une manière qui puisse concilier les intérêts des contractants de l'emprunt avec ceux de la trésorerie royale d'Espagne, depuis qu'une combinaison malheureuse de circonstances déplorables a produit la complication actuelle de cette affaire. Aussitôt que la question sera définitivement discutée, j'aurai l'honneur de vous informer de la détermination de S. M.

Fait au palais, le dix-neuf août.

Signé, Martinez de la Rosa.

— On lit dans le *Courier* l'extrait suivant d'une lettre écrite de Berlin; le ministre de la justice vient de publier une circulaire ordonnant qu'à l'avenir, à chaque déclaration de banqueroute, il sera fait une enquête afin de savoir si elle provient de la dépréciation des fonds espagnols, et que dans le cas affirmatif il en sera donné connaissance aux autorités supérieures qui devront décider si les peines infligées aux banqueroutiers leur seront appliquées.

— L'acte des droits de poste sur les journaux doit être mis en exécution le 10 octobre. A partir de ce jour, les journaux étrangers, venant de pays où les journaux anglais circulent libres de frais de poste, seront admis sur le même pied dans toutes les parties des îles et des colonies anglaises. Les journaux qui viendraient de pays où l'on prélève un droit de poste sur les journaux anglais, paieront un droit de 2 pences par feuille, pour circuler dans les îles et colonies d'Angleterre.

Les journaux anglais destinés aux pays où ils peuvent circuler librement, seront envoyés d'Angleterre libre de tout droit de poste; mais, quand on les expédiera pour un pays où ils paient un droit, ils seront taxés à 2 deniers par feuille. Il est probable que les journaux anglais seront reçus libres au moins en France et en Belgique, et, dans ce cas; les journaux français et belges seront reçus à Londres au prix de souscription dans les pays d'où ils sont envoyés. (*Morn. advertiser.*)

FRANCE.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Paris, le 8 septembre. — On lit dans le *Bulletin ministériel* :

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui des dépêches de Bayonne, en date du 5 et du 6.

« La plupart des hommes du 6^e bataillon carliste ont déserté. Zamalacarrégu, avec quatre bataillons

navarrais et alavais, s'est trouvé le 3 à Ulate, dans l'Amescoa. On assure qu'il a eu engagement avec Lorenzo, qui aurait eu l'avantage.

« Jaureguy poursuit don Carlos avec 3,000 hommes; Rodil fortifie Elisondo, Urdach et San-Esteban.

« Des dames réfugiées sont à Sarre.

« Don Carlos a passé à Villabona le 4, se dirigeant sur la Biscaye. Les moines de cette ville l'ont suivi. Rodil continue les fortifications d'Elisondo et d'Irurita. »

Villabona est sur la grande route de Victoria, à deux lieues de Tolosa, dans une région très-montueuse. Lors de sa première fuite en Biscaye, don Carlos a traversé la route du côté de Mondragon, se dirigeant sur le port de Lequeitio, par El Orrio. Le point où il la traverse aujourd'hui ferait supposer qu'il veut gagner la mer du côté de Guetaria, ou bien se réfugier dans le groupe des hautes montagnes situées entre la route et la mer, au dessus de Tolosa. On sait que le port de Lequeitio, le seul qui restât aux carlistes, est maintenant fortifié, et que le général Espartero, gouverneur de la Biscaye, a repoussé tout récemment une attaque exécutée sur ce point par le chef des insurgés biscayens Zavala. Don Carlos est donc réduit à tenter de communiquer avec la mer par quelque autre point de la côte, dans l'espoir de se procurer les armes et les munitions dont son parti a le plus urgent besoin. Mais il est suivi de très-près par le brigadier Jauréguy comme la première fois.

Le général Rodil paraît vouloir séjourner dans le Bastan jusqu'à ce que les points qu'il y fait fortifier soient dans un état de défense qui lui permette de s'en éloigner en y laissant des garnisons livrées à elles-mêmes. La dépêche d'aujourd'hui, annonçant qu'il fait aussi fortifier St-Estevan, confirme ce que nous disions avant hier sur l'importance militaire de ce bourg et l'avantage qu'il y aurait à le retrancher comme Urdach et Elisondo. Irurita, que l'on fortifie également, est situé à 2 heures au sud d'Elisondo, sur la route de Pampelune. Par ces mesures, les carlistes ne peuvent plus s'établir d'une manière permanente dans le Bastan, ni s'y aventurer pour des expéditions passagères, sous peine de se trouver compromis entre les garnisons et les colonnes mobiles.

L'application des troupes aux travaux publics, décidée en principe, vient d'être décidée en fait, pour la confection des routes stratégiques de l'ouest. MM. les préfets des départements de l'ouest viennent de recevoir de M. le directeur-général des ponts et chaussées le règlement que M. le ministre de l'intérieur a arrêté à ce sujet, de concert avec M. le président du conseil, ministre de la guerre. D'après les dispositions adoptées dans ce règlement, les troupes seront employées par bataillon, ou tout au moins par compagnie, avec leur personnel complet d'officiers. Elles ne seront point établies chez l'habitant; elles seront placées sous la tente et recevront, par les soins et aux frais de l'administration, les effets et ustensiles de campement alloués par les réglemens, sur le pied de rassemblement.

— Une lettre de Parme du 25 du mois dernier, porte ce qui suit :

« Don Miguel arriva à Parme le 25 août, dans la matinée, accompagné du général Lemos et de l'ex-archevêque de Lisbonne, et descendit à l'hôtel de l'Ecrevisse. A peine la nouvelle s'en fut répandue qu'une foule de curieux accourut, entoura l'auberge, et suivit l'auguste voyageur, dans la visite qu'il fit de plusieurs établissemens publics, avec ses deux compagnons, sous la conduite d'un serviteur de place. En sortant du musée, quelqu'un

ayant ôté le chapeau sur son passage, un jeune homme, nommé Mario Ferrari, s'écria avec indignation, au milieu d'une foule immense de spectateurs : « Quelle honte de se découvrir devant un tel monstre ! » Ensuite s'étant avancé à travers la foule, il pénétra jusqu'à don Miguel, l'aborda, et levant les deux poings à la hauteur de son visage, il l'apostropha d'un ton menaçant. Don Miguel ne put cacher son ressentiment; mais sans rien dire il accéléra le pas et revint à l'auberge.

« Le soir du même jour, vers les sept heures, étant monté en voiture pour se remettre en voyage, il fut salué d'un grand concert de hurlemens et de sifflets.

« Voulant se rendre à Rome par la route de Reggio, il s'était dirigé vers la porte Saint-Michel qui y conduit, mais il s'arrêta devant le palais occupé par le général autrichien pour lui remettre un billet; après quoi, revenant sur ses pas, il quitta la ville inhospitalière par la porte Ste.-Croix, dans une direction opposée, avec l'intention dit-on, d'éviter Bologne et Florence. Un vacarme épouvantable et un redoublement de sifflets toujours croissant ne cessèrent de le suivre et de l'accompagner tout le long du chemin; on alla jusqu'à jeter des ordures dans sa voiture.

« Maria Ferrari a été arrêté par la police. Un autre jeune homme a été arrêté, mais le peuple l'arracha des mains des sergens pour le sauver. On a saisi encore postérieurement six autres individus prévenus d'avoir excité le peuple contre l'enfant chéri de la sainte-alliance. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Blanchemain, forgeron, est prévenu d'outrage à la pudeur. A l'appel de son nom, il se présente la tête haute devant le tribunal, fait un salut militaire, et s'assied sur le banc des prévenus. « Me voilà, dit-il, Blanchemain est toujours là! Je désire la justice comme le cerf altéré désire les claires fontaines.

M. le président. — M. l'avocat du roi juge-t-il nécessaire de réclamer le huit-clos dans cette affaire ?

Blanchemain, levant sa main de forgeron noircie par un long travail : Inutile, magistrats, j'imposerais silence à mes lèvres; toute mon affaire est dans mon chapeau.

M. Charencey, avocat du roi. — Nous nous en rapportons à la justice du tribunal.

Blanchemain. — Et moi aussi, je m'en rapporte à la justice de la cour et de toute l'aimable société. Je n'ai rien à dire qui puisse faire rougir un enfant. Je me suis entretenu à ce sujet avec l'honorable avocat du roi.

La-dessus Blanchemain se rassied d'un air excessivement satisfait, croise ses bras et étend ses jambes, en disant : Voici la paix du cœur d'un homme probe et libre. Faites venir les témoins.

L'audiencier les appelle, et deux blondins espiègles, hauts de deux coudées, arrivent en se poussant l'un l'autre, et en élevant simultanément leurs petites mains jusqu'à la hauteur du bureau du greffier.

Blanchemain. — Allons, enfans du courage! il ne faut pas avoir peur devant la justice; parlez hardiment et haut, mes petits bijoux.

Les deux bambins parlent à voix basse. Il résulte de leurs dépositions qu'ils ont vu le prévenu dans un état peu décent devant la maison des sœurs de la Charité à Vaugirard.

Blanchemain lève de nouveau sa main noire devant le tribunal. — Ces pauvres innocens, dit-il, ne parlent pas par leur bouche innocente. Il y a là l'impulsion simultanée d'un mentor. Voilà les jésui-

tes, ils ne respectent pas la pureté angélique de la plus tendre enfance.

Premier bambin. — Ça n'empêche pas, vilain serrurier, que vous êtes un grand polisson.

Blanchemain. — Qui t'a fait ta leçon, innocente créature ?

Second bambin. — Il a été plus de deux heures à se promener comme cela devant la maison, que ça faisait rire tous les grands.

Blanchemain. — Mon cœur est pur comme ma vie. Le fait est que j'étais perdu de boisson; toute mon affaire est dans mon chapeau : voici mon certificat qui prouve que je suis malheureusement malade; mais ce n'est pas après avoir vécu quarante-deux ans, huit mois et dix-sept jours, comme un honnête homme, que j'aurais eu le courage d'être obscène devant la maison où doivent siéger la vertu et la charité humaine.

M. le président. — N'y a-t-il pas d'autres témoins assignés dans cette affaire ?

Blanchemain. — Voilà tout, deux gamins qui répètent une leçon. Ils n'ont rien vu, ces petits, et d'ailleurs s'ils avaient tenu leurs yeux sur leur catéchisme, ils n'auraient rien à dire. Ce sont les jésuites qui les font parler. Ben sûr qu'on dira ce soir à ces innocents : vous avez mal plaidé; tendez la main... Dix-sept patoches. C'est connu, c'est un vieux fil de l'église romaine. (Blanchemain s'arrache des poignées de cheveux.) C'est-il malheureux, qu'un honnête ouvrier soit obligé de paraître comme une canaille, devant un tribunal, comme coupable d'un délit qui n'est ni de son âge ni dans ses capacités ! Ce n'est pas un ouvrier honnête, de 50 sous par jour, qui ira perdre son temps à de telles bêtises. Aussi, quand j'ai reçu ce chiffon imprimé sur lequel j'ai lu : prévenu d'attentat public à la pudeur, je me suis dit : Je tombe de mon haut !

M. le président. — Vous étiez dans l'ivresse, et vous avez pu commettre une action dont vous avez depuis perdu le souvenir.

Blanchemain. — Jamais Je n'ai dérogé au respect dû au sexe en général, et en particulier aux saintes sœurs de la Charité du bon Dieu.

Le tribunal, après avoir entendu les conclusions de M. Charençey, avocat du roi, et la plaidoirie de M^e Wollis, renvoie Blanchemain de la plainte, et lui adresse, par l'organe de M. Portalis, son président, une sévère admonestation :

« Vos honorables paroles, dit Blanchemain, en se retirant, ne tomberont pas dans l'oreille d'un sourd. Mais, puisqu'il faut vous le dire maintenant, si je n'avais pas été chantré à l'église française, je n'aurais pas été conduit ici. Les chantres de l'église latine ne me pardonneront jamais.... Farceurs de chantres latins, plus souvent qu'ils me pardonneront ! »
(G. des Tribunaux.)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 9 SEPTEMBRE.

On lit dans le *Moniteur belge* :

Les négociations entre le gouvernement et M. Cockerill sont terminées à la satisfaction des deux parties. La moitié de l'établissement de Seraing, appartenant à l'état, est cédée à M. Cockerill, qui devient ainsi, seul propriétaire en payant la moitié de la valeur de l'établissement. L'appréciation de cette valeur était un des points les plus délicats de la transaction; on est parvenu à tracer les conditions de l'arbitrage de manière à trouver toute garantie : trois arbitres ont été choisis de part et d'autre; trois surarbitres nommés de commun accord videront les différends qui pourraient s'élever. Du reste, des facilités ont dû être accordées quant aux termes de paiement et au taux des intérêts, pour qu'un seul industriel pût se charger d'une entreprise aussi colossale.

Cet arrangement prouve d'un côté que, tout en dissolvant une société qui était contraire aux vrais principes d'économie sociale et aux intérêts du trésor public, le gouvernement n'a rien négligé pour conserver à la Belgique un établissement qui lui fait honneur, et, d'un autre côté, on peut en tirer la conséquence que M. Cockerill a foi dans l'avenir de notre belle patrie et les progrès de son industrie.

La conclusion de cette affaire importante justifie la réserve que nous avons apportée dans les premières explications qui avaient été imprudemment provoquées.

On lit dans le même journal :

Il est faux que M. Dugniolle ait rédigé le programme pour la remise des croix de fer; que ce programme ait été rédigé en l'absence du ministre de l'intérieur; que M. d'Huart ait désapprouvé ce programme, et que le ministre de l'intérieur ait résolu de le modifier.

Le journal qui a avancé ces assertions contient également des détails sur les propositions pour la croix, qui auraient été arrêtées par la commission. Nous n'avons pas à nous occuper de ces bruits; nous dirons seulement que le travail de la commission n'est pas encore remis au gouvernement, et qu'il n'est pas même achevé.

Nous apprenons que, pour donner plus d'éclat à la revue militaire qui doit avoir lieu le 27 septembre, le ministre de la guerre a résolu d'y faire assister des détachements de différentes armes.

M. le ministre de la guerre a aussi autorisé les chefs de corps à détacher un certain nombre de musiciens des régiments, pour compléter les orchestres qui seront dirigés par M. Fétis pendant les fêtes. (Moniteur.)

Le *Belge* rapporte ce qui suit : « On dit que M. d'Huart se propose de simplifier les rouages de l'administration des finances, et qu'il est surtout question de supprimer le visa du directeur de la trésorerie sur toutes les ordonnances de paiement, formalité inutile qui occasionne beaucoup de retards et qui occupe une douzaine d'employés. »

Nous sommes autorisés à déclarer qu'il n'y a pas un mot d'exact dans la seconde partie de l'article qui précède. Le visa du directeur de l'administration du trésor public n'est que le résultat de l'enregistrement des ordonnances de paiement dans les grands livres du trésor. Or, cet enregistrement est indispensable pour former le compte général des dépenses de l'état. Il l'est encore pour la responsabilité du ministre : sans cette formalité, aussi utile sous les rapports d'ordre qu'elle est essentielle pour observer religieusement la constitution, il n'existerait qu'un département des recettes et non des dépenses.

Quant à l'économie qui résulterait de cette suppression, elle ne serait que fictive; car il faudrait faire dans chaque ministère ce qui s'exécute à celui des finances, et conséquemment y augmenter le nombre d'employés.

Relativement à la promptitude des paiements, nous ne pensons pas qu'il existe un état où ils se fassent plus régulièrement et avec plus de célérité qu'en Belgique. (Idem.)

On lit dans la *Feuille d'Ostende* que le roi vient d'accorder, sur sa cassette privée, un secours de 2000 fr. aux pauvres de cette ville.

Voici les dernières nominations dans l'ordre Léopold, contenues dans l'arrêté royal, dont nous avons déjà donné plusieurs extraits :

MM. Reuther, lieutenant de sapeurs-mineurs; Harmignies; sergent major idem, Van Ham, capitaine au 5^e régiment d'infanterie; Hautecœur et Delée, capitaines au 4^e régiment de chasseurs à pied; Roland, lieutenant idem; Dabroski, sous-lieutenant idem; Geoffroy, capitaine aux cuirassiers; Jette, lieutenant au 2^e régiment de chasseurs à pied; Menu, lieutenant au 3^e régiment d'infanterie; d'Hainaut, sergent major idem; Petit, sergent major au 2^e régiment d'infanterie; Mortelmans, sergent sapeur au 7^e régiment d'infanterie; Derudder, sous lieutenant de garde civique mobilisée; Facon et Frank, sergens idem; Bamps, médecin à Hasselt.

On lit l'avis suivant dans l'*Union* :

La commission pour l'admission et l'inscription à l'université catholique, s'assemblera le 24 et le 25 septembre au collège de l'université, à 9 heures du matin. MM. les élèves qui se présenteront pour la faculté de philosophie et lettres, et pour celle des sciences, seront tenus d'exhiber les certificats requis par la circulaire de Nos seigneurs les évêques donnée en juillet dernier.

Malines, le 5 septembre 1834.

Le recteur de l'université, P. F. X. de Ram.

On cite encore les nominations suivantes dans l'ordre de la croix de fer :

MM. Anoul, colonel des cuirassiers, ex-commandant de place à Bruxelles; le général d'Hane de Steenluyse, aide-de-camp du roi; le général Daiwaille, en retraite; le général Mellinet, le général Niellon, le général Van Halen, le capitaine Charlier (la jambe de bois), le capitaine Barthels (Edmond), deux fils de M. Gendebien, le comte de Robiano, ancien gouverneur d'Anvers; Feignaux, père, chef de division aux finances, quatre Duchêne, Dumont aîné, ingénieur du Hainaut, le capitaine Michaux, des guides, le docteur Demoor, Renoz, capitaine d'état-major; le professeur Lesbroussart, le major de Ladrière, le major Stieldorff, Campenhout, auteur de la *Brabançonne*; Verboeckhoven, peintre; Cas-Huwart, d'Alost; Ang. Spitaels, des chasseurs de Chasteler; le major Schavaye, le docteur Limauge; Gustave Leclercq, greffier de la chambre des représentants; le colonel Lecharlier (au service de dona Maria); le capitaine de Créhen (idem); le capitaine Vanlaethem (idem); Hauwaerts, commandant les chasseurs de Chasteler; Adolphe Roussel, le comte d'Aerschot, Dumortier-Rutteau, Cambier, officier du génie; Nothomb, Dutilloul, colonel du génie; Charles Le Hon, ambassadeur à Paris; Firmin Rogier, secrétaire de la légation, le major Guelton; D. Stas et Kersten, rédacteurs du *Courrier de la Meuse*; de Gamond, conseiller à la cour supérieure de Bruxelles; Waterman, officier de santé dans la légion belge parisienne.

Samedi, le 2^e lanciers et le 1^{er} régiment de chasseurs à pied ont fait la petite guerre dans les environs du château de Tervueren; les troupes qui s'étaient séparées, ont fait des reconnaissances, plusieurs charges ont eu lieu et, chose assez rare, on n'a pas d'accident à déplorer.

— Nous apprenons que le brick *le Zéphir* sur lequel s'est embarqué M. P. Wattel, a jeté l'ancre, le 22 août, devant Alger, où le sloop *l'Eclair* était arrivé le 19. On se rappelle que ce dernier bâtiment est monté par un équipage de notre jeune marine. M. Claeys, aspirant de 1^{re} classe, qui commandait l'expédition, a été parfaitement accueilli par les autorités de cette colonie. (Indépendant.)

— Les deux faits suivants offrent quelque intérêt relativement à l'état de nos relations politiques avec la Hollande.

La galiotte belge, *London Packet*, capitaine Houwes, appartenant à une maison d'Anvers, allant en Angleterre avec un chargement d'écorce, est entré le 4 courant dans le port de Flessingue, par suite d'une forte voie d'eau. L'amiral Gobius, sur la demande du capitaine, a donné immédiatement l'ordre d'entrée, et des mesures sévères ont été prises contre quiconque se permettrait d'insulter soit le capitaine soit l'équipage belge. On travaillait à découvrir la voie d'eau.

Le pleyt belge *het Zeepeerd*, capitaine Poel, appartenant à un armateur de Bruxelles, est entré le 28 passé à Terveer, avec perte de son petit mât et d'une drive; ce navire était chargé d'écorce et allait à Londres; il était parti le même jour de Flessingue.

Ainsi voilà deux navires belges en relâche en Hollande, et quoiqu'ils n'y aient été admis que pour cause d'avarie, nous regardons ces faits comme le présage d'une admission moins restreinte et plus étendue.

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Télégraphe commercial. — Depuis deux jours nous avons vu manœuvrer le télégraphe établi en cette ville et correspondant avec Bruxelles. Les signaux transmis le soir au moyen de feux mobiles, ont particulièrement fixé l'attention des curieux. Cet établissement qui paraît être institué pour rendre la correspondance avec la ville de Bruxelles plus accélérée et plus active, ne tardera pas à offrir tous ses avantages au commerce en général. Les transactions commerciales qui existent entre nos villes devant évidemment se multiplier par ce nouveau moyen de correspondance, qui sera mis à la portée du commerce en général, qui par la suite pourra retirer les plus grands fruits. Ce que nous disons ici tend à démontrer qu'il ne s'agit pas seulement de fonds publics dans l'application de cette ligne télégraphique, parce que, dans ce cas, nous n'y verrions qu'un moyen privé et exclusif de spéculation. Dans le système d'une application générale comme moyen de correspondance accélérée, cette ligne commencée d'Anvers à Bruxelles pourra, par la suite, éprouver une grande et utile extension.

— M. le major Greindl, que M. Evain a mis à la demi solde quelque temps après que le général Daine, auquel M. Greindl était attaché comme chef d'état-major, eut présenté au roi son mémoire sur les griefs de l'armée contre l'administration de la guerre, vient d'être remis en activité de service et renvoyé à la 3^e division pour y reprendre son ancien poste. (Courrier.)

— Nous apprenons que M. Bordèse, de Naples est arrivé depuis quelques jours en Belgique, avec le projet d'organiser une troupe italienne, qui, pendant trois ou quatre mois de l'année et deux ou trois fois la semaine, chantera au grand théâtre l'opéra italien. Ce projet dont la réalisation varierait très-agréablement les plaisirs du public, serait utile à la Belgique en général en y répandant de plus en plus le goût de la belle musique, et à la ville de Bruxelles en particulier, qui verrait augmenter dans ses murs l'affluence des étrangers. Le roi à qui M. Bordèse a parlé de ce projet en audience particulière, l'a fort approuvé et a donné à entendre qu'il serait disposé à le seconder autant qu'il serait en lui. S. M. a engagé M. Bordèse à s'entendre avec la régence de Bruxelles. Nous désirerions fort dans l'intérêt des dilettanti que ce projet pût réussir. (Belge.)

LIEGE, LE 19 SEPTEMBRE.

On a beaucoup parlé ces jours derniers de la retraite de M. le baron Evain. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans tous les bruits que l'on a fait courir à ce sujet; mais nous croyons que dans tous les cas, ce ministre ne restera point étranger à notre administration militaire, et que si le portefeuille arrivait à M. Goblet, M. Evain prendrait le double titre de directeur général du matériel et de ministre d'état. Nous pensons que le pays aurait à se féliciter si l'on peut ainsi utiliser les talents de

est habile organisateur. A propos de mutations dans le département de la guerre, on a aussi parlé de l'avancement de certains généraux et officiers supérieurs. Les feuilles de l'opposition ont signalé avec raison l'inopportunité de cette mesure et le projet est très-probablement rentré, jusqu'à nouvel ordre, dans les cartons de M. le directeur du personnel.

Les journaux anglais du 7 n'ont apporté aucune nouvelle importante. Ils publient toutefois une pièce qui peut intéresser les porteurs d'effets espagnols. C'est une lettre de M. Martinez de la Rosa. Ce ministre avise l'ambassadeur britannique que le mémoire des porteurs anglais des bons des cortès, présenté au gouvernement, sera soumis à la chambre des procuradores, pour que la dette des cortès ne soit annulée (cancelled), que d'une manière qui concilie les intérêts des créanciers du trésor espagnol avec ceux de ce trésor même, puisqu'une combinaison malheureuse de circonstances déplorables a amené la complication actuelle des affaires. (Voyez Londres.)

Les nouvelles d'Espagne sont aujourd'hui tout-à-fait favorables à la cause de la reine. (V. Paris.)

Les derniers rapports sur le Portugal annoncent que les troupes portugaises ou plutôt les auxiliaires étrangers de don Pedro se concentrent sur les frontières d'Espagne. Il est donc probable qu'une des clauses de traité de la quadruple alliance va se traduire en acte.

Les nouvelles d'Allemagne ne présentent aucun intérêt, à part quelques rapports sur l'Orient; mais cette ressource va bientôt manquer aux journalistes de ce pays; car la Gazette d'Augsbourg annonce l'entière pacification de la Syrie.

Le *Moniteur belge* confirme la nouvelle d'un arrangement pris entre le gouvernement et M. Cockerill pour l'établissement de Seraing. (V. Bruxelles.)

Depuis quelques jours nous avons remarqué l'absence de M. Gaillard à l'orchestre du théâtre; serait-il vrai, comme on le dit, que l'administration aurait forcé M. Gaillard à se retirer? Nous nous plaisions à croire que M. de Mondonville, artiste avant tout, ne laissera pas l'orchestre veuf d'un des premiers violonistes de la Belgique.

On écrit de Maestricht, le 4 septembre :

« Dimanche dernier, vers les dix heures du matin, le fils de M. Vrythoff, inspecteur provincial des contributions dans la province de Limbourg, âgé de 22 à 23 ans, a été tué à Galoppe, par le brigadier de la gendarmerie stationnée en cet endroit. Les faits de la cause sont rapportés de différentes manières, toutes s'accordent néanmoins en ce que le jeune Vrythoff aurait été victime d'une imprudence, punissable à la vérité dans un militaire, mais éloignant toute idée d'assassinat. Nos Hollandais exaltés ne sont pas restés en défaut de crier au meurtre, et ce n'eût certainement pas tenu à eux que le roi Guillaume ne marchât sur la Belgique pour tirer vengeance d'un acte aussi atroce. La justice de Tongres s'est transportée sur les lieux et hier a passé par cette ville un officier supérieur belge se rendant également à Galoppe pour prendre des informations. On le dit colonel de gendarmerie, polonais de nation et ayant servi sous le roi Guillaume dans la 10^e division d'infanterie. Un officier de hussards l'a escorté de la porte de Tongres à celle de l'Allemagne; ce même officier supérieur est repassé ce matin vers les neuf heures, escorté comme à son premier passage. » (Nouvell.)

— On lit ce qui suit dans une lettre particulière de Bruxelles, insérée au *Journal des Flandres* :

« Les loyers deviennent ici de plus en plus chers, à cause du grand nombre de familles qui sont attendues d'Angleterre. Cependant plusieurs ménages ont retardé leur arrivée, dans la crainte de nouveaux troubles pendant les anniversaires. Raison de plus pour nos autorités de veiller à ce que le moindre désordre ne flétrisse la glorieuse commémoration de notre affranchissement. »

— On lit dans un journal : « MM. Auber, compositeur de la *Muette de Portici*, Scribe et Delavigne auteurs des paroles de cet opéra, seront vraisemblablement décorés de la croix de fer. »

— On lit dans l'*Emancipation* :

« On nous apprend que M. Legrelle, membre de la chambre des représentants, a l'intention de mettre au concours une époque de l'histoire d'Anvers. Le prix que cet honorable citoyen a l'intention d'affecter au meilleur livre sur la matière qui sera proposée est, dit-on, de dix-huit cent francs. On voit avec plaisir que l'excellent exemple donné par M. d'Hane de Potter pour l'histoire des Flandres trouve déjà des imitateurs. Si nous sommes bien informés, M. de Gerlache, premier président à la cour de cassation, ouvrira aussi à ses frais un concours sur une époque de l'histoire de Liège, de même que MM. d'Hane de Potter et Legrelle. »

— Une lettre de Parme donne des détails curieux sur la réception faite à don Miguel dans cette ville. (V. Paris.)

— On écrit de La Haye, 7 septembre :

« On assure que le départ de S. A. R. la princesse Albert de Prusse pour Berlin a été avancé, parce que LL. MM. l'empereur et l'impératrice de Russie sont attendus dans la dite ville. »

« Le roi a nommé S. Exc. le lieutenant-général, directeur général de la guerre, de Eerens, lieutenant-gouverneur-général, des Indes néerlandaises; le gouverneur-général Baud restera dans les Indes un peu plus long temps encore qu'il n'avait d'abord été fixé. »

« Le chargé d'affaires autrichien, comte Allegrini, a remis à M. le baron Verstolk Van Soelen, ministre des affaires étrangères, la grande croix de l'ordre de Saint-Etienne de Hongrie, que S. M. l'empereur d'Autriche a daigné lui conférer. »

— Le 6 septembre, vers deux heures et demie du matin, un incendie s'est manifesté dans la commune de Bâlatre, province de Namur. Trois maisons ont été détruites, savoir :

1^o L'habitation appartenant à un tisserand teinturier, avec une partie des meubles, une grande quantité de marchandises consistant en fils, coton et laine, et 30 mesures de froment. Le tout était assuré.

2^o Deux autres maisons aussi avec une partie de leur mobilier, 50 mesures de froment et 800 bottes de paille. Rien n'était assuré. Ces sinistres ont pour cause de la paille imprudemment placée près d'une cheminée où était une chaudière pour la fabrication de la teinturerie. La perte est approximativement évaluée à 12,051 francs 92 centimes.

— On écrit de la Frontière d'Italie, que le professeur Contu, dont l'*Histoire de Côme* est universellement appréciée, vient de mourir dans les prisons d'état d'Autriche. L'honorable professeur Bianchi, recteur du collège Ghislieri, de Pavie, l'a suivi de près.

— On craint à Londres que l'abolition de l'esclavage dans les Antilles anglaises n'entraîne des désordres et des insurrections. Cependant, à la date des dernières lettres, nul acte de violence n'avait été commis nulle part. Les nègres se sont crus autorisés, dans quelques localités, à se refuser à tout travail; c'est ainsi qu'ils entendaient l'affranchissement; mais les gouverneurs se disposaient à leur faire comprendre leurs nouveaux devoirs.

— C'est à tort que nous avons attribué à M. de Pontecoulant seul l'*Histoire Pittoresque et populaire de la révolution dans toutes les provinces de la Belgique*, annoncé dans notre n^o du 7 septembre. Cet ouvrage est l'œuvre d'une réunion des patriotes belges qui a choisi M. de Pontecoulant pour chef afin de donner à leur ouvrage un même ensemble et une même direction. (Eclair.)

— On se rappellera qu'il y a déjà quelque temps il a été question de joindre les deux plus grandes rivières de l'Europe, le Rhin et le Danube, au moyen d'un canal de manière que les marchandises de la Mer du Nord pussent être expédiées par toute l'Allemagne à la Mer Noire et aux ports limitrophes. Le baron de la Hiche de Kendelstein avait déjà, après avoir obtenu l'autorisation des gouvernements de Bade et de Wurtemberg en 1829, fait des dispositions pour son exécution; cependant la réalisation de cet utile plan a été empêchée par les événements politiques; par suite du retour du repos en Europe, il sera de nouveau donné suite à ce plan.

Nous apprenons du moins que la Néerlande, dont le commerce très-étendu, a un grand intérêt à cette entreprise, et établira une compagnie à Amsterdam où les versements se feront. Les frais de cette entreprise sont estimés de huit à dix millions de florins; le gouvernement de Bade prendra des actions pour un quart de cette somme. Au reste, on prétend que le canal commencé simultanément à Kehl et Ulm (à une distance de cinquante lieues françaises), donnera, dès la seconde année, un produit suffisant pour payer une partie des intérêts. (Journal de La Haye.)

— Quoique le gouvernement anglais n'ait pas monopolisé l'instruction, il ne faut pas en conclure qu'il y ait de l'autre côté de la Manche moins d'écoles, moins de professeurs, moins de branches de connaissances humaines cultivées. Il y a au contraire à Londres de l'instruction de toute sorte. Il y a des écoles de philosophie et d'escrime, de médecine et de danse, de mathématiques et de grâces, de droit canon et de tir au pistolet, de commerce, etc. Il y a même des professeurs de filouterie, et leurs écoles ne sont pas les moins fréquentées.

Un jour donc qu'un jeune néophyte achevait son éducation chez un professeur célèbre de cette dernière science, et qu'il avait déjà donné des preuves pratiques de son habileté précoce à faire le mouchoir, la montre, le portefeuille, une voix partie du dehors appela dans la rue le professeur. Pendant ce temps son apprenti, pour prouver sans doute son adresse, débarrassa l'école de tout ce qui s'y trouvait; il n'y laissa pas même les instrumens à l'usage des étudiants.

Voici le prix moyen du froment et du seigle pendant la 1^{re} semaine du mois de septembre, (du lundi 1^{er} au samedi 6.)

MARCHÉS RÉGULATEURS. FROMENT.	SEIGLE.
Fr. cent.	Fr. cent.
Arlon,	7 36
Anvers,	8 56
Bruges,	7 60
Bruxelles,	8 69
Gand,	7 95
Hasselt,	8 64
Liège,	8 76
Louvain,	8 45
Namur,	7 39
Mons,	7 31
Prix moyen,	8 07

VARIÉTÉS.— LA TRIBUNE DES JOURNALISTES DE PARIS.

Tout théâtre a ses coulisses; les coulisses de la chambre des députés sont la tribune des journalistes et la salle des conférences. Mais hélas! l'accès de la salle des conférences m'est interdit à moi, profane; pour l'obtenir, il faut être une capacité à cinq cents francs, et en général, les feuilletonistes ne jouissent pas d'un revenu assez net pour se présenter devant les électeurs en satisfaisant à cette condition d'éligibilité. Contentons nous donc de dire un mot sur la tribune des journalistes.

Etes-vous un homme pacifique, grand partisan d'une fusion entre toutes les opinions hostiles, d'un baiser Lamourlette général? Etes-vous toujours prêt à dire aux partis, comme Bertrand aux gendarmes dans l'*Auberge des Adrets*: « Allons, que tout le monde s'embrasse, et que ça soit fini? » Alors venez faire une petite station d'une heure dans la tribune des sténographes, et vous croirez toucher à la réalisation de votre utopie favorite.

C'est qu'en effet là, le plus sincère accord, la fraternité la plus complète règnent entre les représentants de la presse de toutes les couleurs. *La Tribune* donne la main au *Figaro*, le *Messager* à la *Gazette de France*, la *Quotidienne* au *National*! Carlistes, constitutionnels, ministériels même quand, doctrinaires, républicains, partisans du compte-rendu semblent avoir déposé toute animosité politique à la porte, avec leurs cannes et leurs chapeaux. Et cela se conçoit! Fatigués des discussions journalières qu'ils ont à soutenir, obligés de vivre et de travailler pendant six mois côte à côte, ils sentent tous le besoin d'avoir bon ménage. Alors on se fait des concessions; on abandonne à une raillerie mutuelle les députés de sa nuance, souvent même, pour mieux sceller le traité de bonne harmonie, on les rallie soi-même. Grâce à ces tempéramens, la paix se maintient et se consolide. Ah! si le bon abbé de Saint-Pierre revenait jamais sur terre, c'est à la tribune des journalistes qu'il irait pendant la session passer toutes ses journées.

Cet état d'atonie et d'indifférence en matière politique qu'affectent les sténographes pendant leurs réunions semestrielles amène quelquefois des scènes fort piquantes. Voyez ce provincial aux yeux ébahis, aux gestes embarrassés, à la figure étonnée, qu'un sien ami vient de faire entrer au milieu des journalistes; étourdi par le concert de plaisanteries qu'il entend bourdonner à ses oreilles, il accable son

interlocuteur de questions. « Quel est ce monsieur qui rit de la tournure du père Martineau. — C'est le rédacteur du *Journal de Paris*. — Oh! pas possible! Et cet autre qui plaisante sur la taille de M. Janvier. — C'est le rédacteur du *Rénovateur*. — Vraiment! mais c'est incroyable... Et celui-ci, placé à ma droite, qui tourne en ridicule la voix grêle de M. Isambert, et les ailes de pigeon naturelles de M. Auguis? — C'est le *Courrier français*. — Prodigieux, incompréhensible!... »

Et notre naïf provincial qui arrive avec toute la pureté, toute la vivacité, je dirai même tout l'acharnement de ses opinions locales, notre provincial qui, s'il est légitimiste, ne passe jamais devant un juste-milieu de son endroit sans tressaillir d'horreur, et s'il est républicain, fronce le sourcil toutes les fois qu'il aperçoit son voisin le doctrinaire, notre provincial tombe sur son banc stupéfait, confondu, anéanti. Mais sa sainte indignation ne connaît plus de bornes lorsqu'on lui montre dans un couloir MM. Berryer, Ganneron, Mauguin et Guizot, au lieu de s'arracher les yeux, causant ensemble d'une manière amicale et riante. Il sort furieux, monte en diligence, et va débiter à Brignolles ou à Quimper-Corintin de beaux lieux communs sur l'immoralité des journalistes et des hommes parlementaires. C'est là, pendant huit jours, le texte des conservations de la petite ville, et le substitut du procureur du roi, inspiré par ces caquets de coin du feu, se hâte d'intenter un bon procès à la feuille opposante de la localité, afin de pouvoir fulminer à son aise de terribles accusations contre les indignités de la presse.

Si la salle des conférences est interdite aux sténographes, l'escalier qui conduit à leur haute tribune n'est pas tellement rude que des députés ne daignent de temps à autre le monter. Tantôt l'un apporte au journal de sa nuance une anecdote piquante qui doit faire un merveilleux effet dans la chronique politique et prêter à rire aux dépens de l'un de ses collègues. Tantôt l'autre vient raconter innocemment à qui doit en faire son profit un mot naïf de certain membre de la chambre! La plupart accourent haletant pour remettre au sténographe un manuscrit parfumé et orné de couleurs bleues ou roses; c'est le discours qu'ils viennent d'improviser et qu'ils désirent voir imprimé tout au long dans leur journal de prédilection. Pendant le cours de la dernière législation, un honorable député que les électeurs d'une ville du Midi ne nous ont pas renvoyé, était surtout intrépide pour ces sortes de communications. A peine avait-il prononcé quelques mots de sa place, à peine avait-il paru un instant à la tribune, qu'il se mettait vite à son pupitre, et écrivait; et bientôt chaque journaliste recevait une copie uniforme de son élucubration parlementaire, qu'il avait soin d'entremêler de *très bien! bravo! marques d'approbation!* On conçoit bien que les copies étaient mises au rebut; mais l'élu du Midi ne se décourageait pas. Un jour, cependant on accueillit un peu mieux l'un de ces envois en faveur de son originalité. L'honorable député faisait depuis peu scission avec l'opposition, et à l'instant même il venait, dans la discussion d'une loi organique, d'émettre quelques idées qui contrastaient avec les principes de cette partie de la chambre. Après un certain passage tranchant, il mit dans sa copie des mots: *Violens murmures aux bancs de l'opposition. — L'orateur regarda fixement la gauche pendant une minute. — Silence subit.* La plaisanterie fit fortune, on se donna le mot, et le lendemain la France apprit, par l'organe de trois ou quatre journaux, que le député en question avait eu le courage de fixer la gauche pendant une minute et que la fascination de son regard avait réduit toute l'opposition au silence. L'orgueil de M. de P... dut bien être satisfait!

Si le travail du sténographe est quelquefois facilité par l'amour-propre d'auteur des honorables députés, il est des moments aussi où leur tâche devient rude et demande de l'activité, de l'intelligence, de la prestesse de main. Un Dupin aîné, un Mauguin ou un Berryer occupent-ils la tribune, le plus grand silence règne, l'oreille est tendue, la plume brûle le papier. Et souvent, lorsqu'un discours hardi ou provocateur souève dans l'assemblée un violent orage; lorsque des interpellations vives et animées s'échangent d'un banc à l'autre, le sténographe, quoiqu'il ait le cou en avant, l'œil interrogateur et un esprit habitué à ces bourrasques législatives, voit son exactitude mise en défaut et perd le sens réel des phrases. C'est alors qu'il prête à d'honorables interrupteurs des saillies qui établissent leur réputation d'hommes d'esprit et d'érudition.

Le véritable moment de repos pour le sténographe, c'est lorsque dans une discussion générale un nouveau venu sans importance monte à la tribune et commence la lecture d'un énorme discours dans lequel il expose son système. Après avoir écrit dans le compte-rendu de sa séance la formule ordinaire: *Monsieur un tel lit un long discours au milieu du bruit des conversations particulières*, le sténographe se livre au plaisir de la conversation et aux joies de la méditation, dont les honorables députés placés au dessous de lui font sans s'en douter, tous les frais.

La tribune des journalistes est en général l'officine où s'ébruitent, se travaillent et se colportent ces anecdotes parlementaires, ces bruits de couloir et de château qui vont de là encherir les faits Paris, et causent des émotions aux habitués des cabinets de lecture. Chacun apporte son contingent, et les nouvelles communiquées, répandues, amplifiées, partent le soir avec la correspondance des départements, et font gémir les presses des feuilles de la capitale.

La révolution de juillet a enlevé à la tribune des sténographes beaucoup de ses habitués qui sont, les uns dans les préfectures et administrations publiques, les autres à la tête de journaux de province. Achille Roche est allé mourir à Moulins, et Cavagnac se livre à la contemplation politique. Tous les autres; à peu d'exceptions près, sont des jeunes gens qui viennent là se préparer aux luttes quotidiennes de la polémique, et qui ont été guéris de la manie des honneurs par l'exemple de quelques députés, leurs anciens en sténographie. (Le Messager.)

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 9 septembre.

Naissances: 5 garçons, 4 filles.

Décès: 1 garçon, 4 filles, 1 femme, savoir: Elisabeth Colinet, âgée de 76 ans, rue sur les Aïrs, veuve de Gilles Gillet.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Jedi 11 septembre 1834, abonnement courant, la *Seconde Année*, vaudeville en un acte de M. Scribe, suivi de la *Fiancée*, opéra en trois actes, musique de M. Auber.

Très incessamment le *Manteau*, ou le *rêve du mari*, comédie en vers du théâtre français.

Incessamment la reprise de *Fernand Cortez*, grand opéra en 3 actes.

A l'étude les *Enfants d'Edouard*, tragédie, et la *Vengeance italienne*, vaudeville.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FÊTE DE CHAUFONTAINE, dimanche 14 courant.

A HENRARD, tenant l'HOTEL DE LIÈGE, a l'honneur d'annoncer qu'il y aura BAL chez lui le dimanche et le lundi de la fête.

Indépendamment de la TABLE D'HOTE d'une heure, il y en aura UNE SECONDE à trois pour l'utilité des personnes qui ne viennent qu'après-midi. — SON CHAR-A-BANCS fera également ces jours plusieurs VOYAGES EXTRA. — S'adresser pour les places au n° 446, rue Sur-Meuse, à Liège.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

VENTE D'UNE FERME A BLEGNÉ-TREMBLEUR.

Le jeudi 25 septembre 1834, à 2 heures de relevée, le notaire GREGOIRE de Dalhem, procédera à la VENTE aux enchères publiques, chez Saint-Remi, près de l'église à B'egné Trembleur, d'un petit corps de FERME, consistant en maison d'habitation et bâtiments d'exploitation avec deux bonniers 77 perches 70 aunes carrées de jardin, verger, prairies et terre de bonne classe, situés dans la commune de Bolland et provenant de Jeanne Lieutenant.

Ces immeubles sont dans le meilleur état et dont partie des bâtiments ayant servi de brasserie peut encore recevoir la même destination et aussi bien convenir à un marchand de grains à raison des beaux, bons et vastes greniers qui en font partie, et sont affermé au prix de 455 francs. — S'adresser pour les voir en la maison même et pour les titres et conditions au notaire à Dalhem ou à Wandre. 505



CHEVAL DE TRAIT BAS PRIX A VENDRE, rue de la Cathédrale, n° 3. 498

VENTE pour sortir de l'indivision.

Mercredi, 1^{er} octobre 1834, à deux heures de relevée, le notaire DELEXHY VENDRA aux enchères, en son étude, rue St. Séverin, n° 568, à Liège, une MAISON avec environ 15 perches de jardin, y annexé, situés en Lairesse, à Sclessin, commune d'Ougrée, joignant de deux côtés à M. Jamme, d'un 3^e à M. Libert.

S'adresser audit notaire pour voir le cahier des charges et les titres de propriété. 504

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts.—5^e Maîtrise.

On donne avis que la vente des coupes de taillis, ordinaire 1835, aux bois de Cornillon et Val St. Lambert, province de Liège, ainsi que dans la forêt de Harre, province de Luxembourg, aura lieu le mardi 23 septembre 1834, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du Palais de Justice à Liège, devant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé, et à St. Trond, au bureau du maître particulier des forêts de ladite société. 507

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Léonard Cambresier, charbon, demeurant au quai d'Avroy, n° 593, tendante à établir une forge de maréchal ferrant, dans la cour de sa maison; arrêtent:

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient à s'y opposer aient à faire remettre leurs motifs au secrétariat de la régence, dans le terme de quinze jours.

A l'hôtel-de-ville, le 8 septembre 1834. Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège: le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Lambert Tilkin, serrurier, tendante à faire construire une forge dans la maison n° 510, située rue St-Remi, à Liège; arrêtent:

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'hôtel-de-ville, le 8 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire DEMANY.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Boulanger, tendante à faire construire un four à pains dans le jardin situé derrière sa maison au Fossés, n° 252, arrêtent:

La demande ci-dessus énoncée sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui croiraient devoir s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs à la régence dans le terme de 15 jours.

A l'hôtel-de-ville, le 8 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur Toussaint Leclerc, serrurier, tendante à établir une forge dans l'intérieur de la maison n° 428 et 429, rue derrière le Palais; arrêtent:

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui auraient à s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs au secrétariat de la régence.

A l'hôtel-de-ville, le 8 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME. Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 30 août. — Métalliques, 98 1/16. Actions de la banque 1237 1/2.

Fonds anglais, du 6 sept. — Consol. 90 3/8 0/0. — Belge, 99 0/0, holland. 50, 7/8, Portug. 82 1/8. Esp. cortés 49 3/8.

Bulletin de la bourse de Paris du 8 septembre, 3 heures 1/2.

La hausse a continué aujourd'hui. Le 3 p. c. français ouvert à 75 65 a monté graduellement à 76 25 et est resté à 76 20. Le 5 pour cent français est à 104 40 coupon détaché. Les 5 pour cent espagnols ont monté à 38 et sont dans ce moment à 37 5/8. Les 3 pour cent sont à 27 1/2 les cortés à 42.

On ne connaît point au juste la cause de cette hausse. Aucune nouvelle politique ou financière ne circulait et aucun courrier n'était encore arrivé à l'ambassade d'Espagne.

Bourse d'Amsterdam, du 8 sept. — Dette active, 51 3/4. Dito, 97 7/8 0/0. — Bill. de change, 21 1/16. — Oblig. de Saxe, 89 1/4 0/0. — Dito, 74 1/4 0/0. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00 0/0. — Obl. russe Hop. et C^e, 102 1/2 0/0. Dito de 1828, 103 1/4 0/0. — Inscript. russes, 67 5/8 0/0. — Empr. russe 1831, 00 0/0 0/0. — Rente perp. d'Esp., 00 0/0. — Dito 00 0/0. — Dette diff. d'Esp., 12 3/4 0/0. — Oblig. mét. Autriche, 97 1/16 0/0. — Lots chiez Gollats, 0/0. — Oblig. Naples falc., 87 1/8. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 75 3/4. — Cortés, 39 1/8 0/0. — Dito Grec, 0. — Dito de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 9 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 9/16 perte.		
Londres.	12 06 1/4	A 12	A 46 15/16
Paris.	47 7/16	P 17 1/16	A 46 15/16
Francofort.	36 1/8	A 36 0/0	35 7/8
Hambourg.	35 5/16	A 35 1/8	A 35 1/8

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 3/4 A. Id. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 96 P. — Empr. de 48 mill. 3/4 0/0. — Id. de 12 mill., 01. Id. de 24 mill., 000 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 00 0/0. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 1/2. — Espagne. Guebb., 37 00 0/0 P. Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 39 1/2 38 1/4 39 P. 0 0/0. — Idem dette différée, 12 5/8 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

150 balles café Brésil, à 29 1/2 cts consom.

7 sacrons Cochenille argentée, à fl. 4 7/8.

Arrivages au port d'Anvers, du 8 septembre.

Le bateau à vapeur anglais Attwood, capitaine Mofet, venant de Londres, chargé de café, indigo, manufactures, onze passagers.

Le brick hambourgeois Amphitrite, cap. Garritz, venant de Buenos-Ayres, ch. de 15,000 cu rs.

Bourse de Bruxelles, du 9 sept. — Belgique. Dette active, 51 1/4 P. Emp 24 mill., 97 3/4 0. — Hollande. Dette active, 50 1/2 0. — Espagne Gueb., 39 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. c., 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. c., 39 0/0 P. Id. Paris, 3 p. c., 26 1/2 A. Cortés à Lond., 41 1/2 P. Dette diff. 12 1/2 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 9 septembre.

From. l'hect., 14-00—Seigle, 8-61—Orge, 8-90—Sarrasin, 6-10—Avoine, 5-70.—Genièvre, à 10 degr. 41.—Beurre, litog. 1-10.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.